

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN
31/12/2015

(unité = En 1000DT)

<u>ACTIF</u>	Notes	31-12-2015	31-12-2014
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	3.1	229 512	193 975
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	235 090	139 740
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	5 341 440	5 610 820
AC4- Portefeuille titres commercial	3.4	814 370	395 173
AC5- Portefeuille d'investissement	3.5	299 204	312 560
AC6- Valeurs Immobilisées	3.6	88 049	84 084
AC7- Autres actifs	3.7	685 941	604 452
TOTAL ACTIF		7 693 605	7 340 804
<u>PASSIF</u>			
PA1- Banque centrale et C.C.P		312 780	583 588
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.8	87 624	234 521
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3.9	5 285 081	5 331 978
PA4- Emprunts et ressources spéciales	3.10	444 035	490 968
PA5- Autres passifs	3.11	868 424	791 969
TOTAL PASSIF		6 997 943	7 433 024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP1- Capital	3.12	776 875	124 300
CP2- Dotation de l'Etat	3.12.1	117 000	117 000
CP3- Réserves		464 676	359 791
CP4- Actions propres		-5 478	-2 859
CP5- Autres capitaux propres		37 324	37 324
CP6- Résultats reportés		-727 776	-748 883
CP7- Résultat de l'exercice		33 042	21 107
TOTAL CAPITAUX PROPRES		695 663	-92 220
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 693 605	7 340 804

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31-12-2015**

(unité : en 1000DT)

	Notes	31-12-2015	31-12-2014
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions,avals et autres garanties données		915 848	852 078
HB 2 Crédits documentaires		225 948	271 599
HB 3 Actifs donnés en garantie			-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	3.13	1 141 796	1 123 677
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés		76 531	145 735
HB4-a Engagements de financements		76 531	145 735
HB4-b Engagements de remboursement de L'Etat		0	0
HB 5 engagements sur titres		3 083	3 458
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	3.14	79 614	149 193
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	3.15	1 259 963	1 308 729

ETAT DE RESULTAT
 Période du 01.01.2015 au 31.12.2015

(en 1.000 DT)

	NOTES	31-12-2015	31-12-2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	3.16	382 720	394 529
PR2- Commissions	3.17	55 694	60 246
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	3.18	50 179	31 576
PR4- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	3.19	15 544	13 346
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		504 137	499 697
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	3.20	-230 566	-232 377
CH2- Commissions encourues		-3 877	-4 977
CH3- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-234 443	-237 354
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		269 694	262 343
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	3.21	-85 819	-76 909
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3.22	-15 726	-13 384
PR7- Autres produits d'exploitation		5 898	5 419
CH6- Frais de personnel	3.23	-106 673	-107 999
CH7- Charges générales d'exploitation	3.24	-24 992	-27 160
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-6 443	-6 346
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		35 939	35 964
PR8/CH9- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	3.25	-1 872	1 205
CH11- Impôts sur les sociétés	3.26	-1 025	-16 062
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		33 042	21 107
PR9/CH10- Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		33 042	21 107
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	0
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		33 042	21 107

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
 Période allant du 1er Janvier au 31 DECEMBRE 2015
 (Unité : en milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		499 301	509 440
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-237 553	-238 343
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		9 391	8 797
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		152 860	-243 436
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		-43 252	159 268
Acquisitions/cessions des titres de placement		-414 250	-131 010
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-105 786	-110 285
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-30 951	45 831
Impôts sur les sociétés payés		-1 646	-1 238
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-171 685	-975
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		15 637	10 721
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		1 705	-52 494
Acquisitions / cessions des immobilisations		-10 408	-6 973
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		6 934	-48 745
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		756 987	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-45 886	-28 092
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		711 101	-28 092
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		546 150	-77 812
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-389 167	-311 355
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	3.27	156 983	-389 167

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉES AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

2.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2015 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 538 613 mD.

2.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

La BCT a émis une circulaire n°2015-12 en date du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique.

Les termes de cette circulaire se résument comme suit :

- Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;

- Les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont deux années de franchise destinés au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises touristiques pour la période allant du 01 juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Le montant de ces crédits ne peut dépasser 10% de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles conformément aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces crédits sont acceptés au refinancement auprès de la BCT.

- Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente ;
- Les mesures exceptionnelles ne concernent pas les entreprises en phase de règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n° 95-34 du 17/04/1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques ;
- Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

Au 31 Décembre 2015, et en application de ces règles, la banque n'a pas constaté une dotation aux provisions additionnelles pour 19 relations du secteur touristique pour un montant de 41 651 KDT.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôtelières,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobiliers et matériel de bureau	10 % 15% 20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15% 33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 3.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 229 512 mDT au 31/12/2015 contre 193 975 mDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	42 895	48 280
BCT	186 613	144 382
CCP	0	1 309
TGT et Reprise de liquidité	4	4
Total	229 512	193 975

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	103 472 199	76 660 201	148 216 953	38 016 467
Plus d'un trimestre	8 226 989	15 292 056	15 866 020	10 635 087
Plus d'un semestre	6 760 381	8 275 089	8 691 560	4 354 577
Plus d'un an	117 951 133	93 922 831	85 724 253	116 139 559
TOTAL	236 410 702	194 150 177	258 498 786	169 145 690

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.549	0	0
	Plus d'un trimestre	140	0	0	140	140	140	0.549	77	77
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.549	0	0
	Plus d'un an	0	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0.549	11 721	29 174
		140	191	21 350	53 090	21 490	53 281		11 798	29 251
CAD	Moins d'un trimestre	4 857	0	0	88	4 857	88	1.452	7 053	128
	Plus d'un trimestre	1	0	0	20	1	20	1.452	2	29
	Plus d'un semestre	1 972	0	0	0	1 972	0	1.452	2 863	0
	Plus d'un an	44 923	1 146	5 682	19 895	50 604	21 042	1.452	73 477	30 552
		51 753	1 146	5 682	20 003	57 434	21 150		83 395	30 709
CHF	Moins d'un trimestre	31	15 300	0	141	31	15 441	2.021	62	31 206
	Plus d'un trimestre	0	0	0	26	0	26	2.021	0	53
	Plus d'un semestre	1 752	0	0	75	1 752	75	2.021	3 542	152
	Plus d'un an	109	25	49 657	949	49 766	974	2.021	100 577	1 969
		1 892	15 325	49 657	1 191	51 549	16 516		104 180	33 379
DKK	Moins d'un trimestre	0	0	0	240	0	240	0.294	0	71
	Plus d'un trimestre	0	0	0	20	0	20	0.294	0	6
	Plus d'un semestre	20	0	0	0	20	0	0.294	6	0
	Plus d'un an	0	101	0	260	0	361	0.294	0	106
		20	101	0	520	20	621		6	183
DZD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.019	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.019	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.019	0	0
	Plus d'un an	0	0	4 000	460 720	4 000	460 720	0.019	76	8 754
		0	0	4 000	460 720	4 000	460 720		76	8 754
EURO	Moins d'un trimestre	1 409 005	838 593	1 443 098	2 714 638	2 852 104	3 553 231	2.219	6 328 818	7 884 619
	Plus d'un trimestre	87 531	309 875	283 230	87 637	370 761	397 512	2.219	822 718	882 079

	Plus d'un semestre	223 559	471 767	148 814	87 199	372 373	558 966	2.219	826 296	1 240 345
	Plus d'un an	87 137 664	97 506 023	26 173 136	6 369 014	113 310 800	103 875 037	2.219	251 436 664	230 498 707
		88 857 759	99 126 258	28 048 278	9 258 488	116 906 037	108 384 746		259 414 497	240 505 750
GBP	Moins d'un trimestre	116 523	0	0	165 000	116 523	165 000	2.987	348 053	492 855
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	2.987	0	0
	Plus d'un semestre	988	7	0	0	988	7	2.987	2 953	20
	Plus d'un an	878 935	90 889	107 452	46 233	986 388	137 122	2.987	2 946 340	409 583
		996 447	90 896	107 452	211 233	1 103 899	302 129		3 297 345	902 459
JPY	Moins d'un trimestre	0	0	0	221 000	0	221 000	0.017	0	3 757
	Plus d'un trimestre	22 100	0	0	0	22 100	0	0.017	376	0
	Plus d'un semestre					0	0	0.017	0	0
	Plus d'un an	2 574 423	1	0	157 476	2 574 423	157 477	0.017	43 765	2 677
		2 596 523	1	0	378 476	2 596 523	378 477		44 141	6 434
KWD	Moins d'un trimestre	0	0	157 700	297 000	157 700	297 000	6.639	1 046 970	1 971 783
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6.639	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	6.639	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	6.639	0	0
		0	0	157 700	297 000	157 700	297 000		1 046 970	1 971 783
LYD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1.447	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1.447	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	1.447	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1.447	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
MAD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.203	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.203	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.203	0	0
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0.203	124	0
		0	0	612	0	612	0		124	0
MRO	Moins d'un	0	0	0	0	0	0	0.006	0	0

	trimestre									
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.006	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.006	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0.006	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.229	0	0
	Plus d'un trimestre	0	14	0	0	0	14	0.229	0	3
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.229	0	0
NOK	Plus d'un an	474	142 300	97	500	571	142 800	0.229	131	32 701
		474	142 314	97	500	571	142 814		131	32 704
	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.553	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.553	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.553	0	0
QAR	Plus d'un an	0	0	19 556	0	19 556	0	0.553	10 814	0
		0	0	19 556	0	19 556	0		10 814	0
	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.537	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.537	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.537	0	0
SAR	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0.537	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
	Moins d'un trimestre	0	0	0	300	0	300	0.239	0	72
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0.239	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0.239	0	0
SEK	Plus d'un an	312	0	45 579	400	45 891	400	0.239	10 968	96
		312	0	45 579	700	45 891	700		10 968	168
	Moins d'un trimestre	7 383 640	1 481 219	1 065 432	4 241 878	8 449 072	5 723 097	2.032	17 168 514	11 629 332
	Plus d'un trimestre	63 085	77 564	14 965	24 401	78 050	101 964	2.032	158 597	207 191
	Plus d'un semestre	361 039	45 468	24 173	17 515	385 212	62 982	2.032	782 751	127 980
USD	Plus d'un an	28 646 786	46 263 652	15 464 109	20 475 076	44 110 894	66 738 728	2.032	89 633 337	135 613 096
		36 454 550	47 867 903	16 568 679	24 758 870	53 023 228	72 626 771		107 743 199	147 577 599

Note 3.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 235 090 mDT au 31/12/2015 contre 139 740 mDT au 31/12/2014.
Il se détaille comme suit :

description	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements bancaires	87 555	29 008
comptes courants des banques résidentes	2	2
comptes courants des banques non résidentes	85 074	28 815
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	2 479	191
Prêts aux établissements bancaires	138 223	98 898
Prêts sur le marché monétaire en dinars	75 200	70 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	63 023	28 898
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	4 993	7 405
Créances rattachées	4 318	4 430
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	28	20
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	4 290	4 409
Total	235 090	139 740

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVIS ES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	2 731	0	18 214	38 366	20 945	38 366	0.019	398	729
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	377 057	242 115	277 757	442 283	654 814	684 398	2.219	1 453 032	1 518 679
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	853	40	790	1 026	1 643	1 066	2.987	4 908	3 184
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	22 500	3 354	0	25 173	22 500	28 527	0.017	383	485
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	10	0	0	0	10	0	6.639	66	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1.447	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	475	191	0	0	475	191	0.229	109	44
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	69 160	240	0	55 350	69 160	55 590	0.537	37 139	29 852
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	2 888	9 700	1 700	100	4 588	9 800	0.239	1 097	2 342
									1 497 131	1 555 315
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463	0	0	0	1 463	0	0.019	28	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	538 160	185 468	224 162	462 402	762 322	647 870	2.219	1 691 592	1 437 623
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	14 722	4 071	17 594	21 909	32 315	25 980	2.987	96 526	77 602
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	0	8 668	0	37 500	0	46 168	0.017	0	785
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	29	0	0	0	29	0	6.639	192	1
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1.447	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	400	9 522	9 000	0	9 400	9 522	0.229	2 153	2 181
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	247	0	0	0	247	0	0.537	133	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	2 190	1 801	1 399	0	3 589	1 801	0.239	858	431
									1 791 481	1 518 623
SUP A 12 MOIS	DZD	289 822	12 299 875	4 200	2 606 463	294 022	14 906 337	0.019	5 586	283 220
				121 276			148 308			
SUP A 12 MOIS	EUR	32 935 511	62 874 973	897	85 433 299	154 212 408	271	2.219	342 197 334	329 096 054
SUP A 12 MOIS	GBP	476 385	961 976	1 804 073	527 473	2 280 458	1 489 450	2.987	6 811 727	4 448 986
SUP A 12 MOIS	JPY	2 367 565	17 950	49 373	215 392	2 416 938	233 342	0.017	41 088	3 967
SUP A 12 MOIS	KWD	54	0	0	3 017	54	3 017	6.639	356	20 028
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1.447	1 720 673	1 609 519
SUP A 12 MOIS	NOK	2 150	12 753	31 544	1 883	33 694	14 636	0.229	7 716	3 352
SUP A 12 MOIS	SAR	12 170	430	10 526	24 637	22 696	25 067	0.537	12 188	13 461
SUP A 12 MOIS	SEK	25 645	44 161	85 527	4 190	111 172	48 352	0.239	26 570	11 556
SUP A 12 MOIS	MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355		0	0
									350 823 239	335 490 143

(1) Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2015

En milliers de dinars

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	87 555	0	0	0	87 555
comptes courants des banques résidentes	2	0	0	0	2
comptes courants des banques non résidentes	85 074	0	0	0	85 074
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	2 479	0	0	0	2 479
Prêts aux établissements bancaires	138 223	0	0	0	138 223
Prêts sur le marché monétaire en dinars	75 200	0	0	0	75 200
Prêts sur le marché monétaire en devises	63 023	0	0	0	63 023
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	886	1 951	2 156	0	4 993
Total	226 664	1 951	2 156	0	230 771

(2) ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres :

En milliers de dinars

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	autres	total
Créances sur les établissements bancaires	0	14 917	72 638	87 555
comptes courants des banques résidentes	0	0	2	2
comptes courants des banques non résidentes	0	14 917	70 157	85 074
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	0	0	2 479	2 479
Prêts aux établissements bancaires	75 526	15 665	47 032	138 223
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	0	5 200	75 200
Prêts sur le marché monétaire en devises	5 526	15 665	41 832	63 023
Prêts aux organismes financiers spécialisés(leasing)	0	0	4 993	4 993
Total	75 526	30 582	124 663	230 771

(3) ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient éligibles ou non au refinancement de la BCT

Description	Eligibles au refinancement de la BCT	Non éligibles aux refinancement de la BCT	TOTAL
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	230 771	230 771

(4) ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

description	Matérialisés par des titres du marché interbancaire	Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	230 771	230 771

L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2014 et 2015 se présente comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Comptes courants débiteurs	885 175	815 968
- Crédits sur ressources spéciales	270 645	268 786
- Les créances prises en charge par l'Etat	39 334	52 814
- Bonification prise en charge par l'Etat	12 019	15 913
- Comptes courants associés	192 014	201 505
- Autres concours à la clientèle	6 452 154	6 573 554
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	42 890	47 585
<i>Total Brut</i>	7 897 793	7 979 688
Provisions	1 401 082	1 313 955
- Provisions sur comptes courants	240 061	220 271
- Provisions sur ressources spéciales	138 194	141 022
- Provisions sur autres concours à la clientèle	906 160	835 995
- Provisions sur comptes courants associés	60 459	60 459
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 753	55 753
- Agios réservés	1 144 891	1 043 829
- Agios réservés sur comptes courants	78 285	67 279
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	936 370	827 626
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 391	39 264
- Agios réservés sur ressources spéciales	79 514	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	9 224	9 224
- Produits perçus d'avance	10 379	11 083
<i>Total Net</i>	5 341 440	5 610 820

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2015 est la suivante :

En milliers de dinars

Libellé	Encours Brut	Prov. Individuelles	Prov. additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	885 175	- 188 781	- 51 281	- 78 285		566 828
C/ Ressources spéciales	270 645	-52 476	-85 718	- 79 514		52 937
Comptes courants associés	192 014	-46 191	-14 267	- 38 391		93 165
Autres conc. à la clientèle	6 503 507	-455 068	-451 093	- 936 370	-10 379	4 650 597
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		0
Créances rattachées	42 890			-9 224		33 666
Total	7 897 793	-742 971	-602 359	-1 144 891	-10 379	5 397 193
Provisions collectives						-55 753
Encours net						5 341 440

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Agios réservés sur C/C	78 285	67 279
Agios réservés sur Avals et Cautions	7 057	6 923
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	181 816	152 603
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	205 710	186 337
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	3 174	3 453
Agios réservés sur Ressources Spéciales	79 514	97 329
Agios réservés sur C/C Associés	38 391	39 264
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	538 613	478 311
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	9 224	9 224
<i>Sous Total</i>	1 144 891	1 043 829
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	7 570	8 411
<i>Total</i>	1 152 461	1 052 240

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 538 613 mDT.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2015

En milliers de dinars

Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2014	1 697 608
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	55 858
DOTATIONS AUX PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	85 176
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	20 361
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 108
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-42 746
REPRISE DES PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	-10 847
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-3 070
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-5 865
SOLDE AU 31/12/2015	1 799 583

Note 3.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

Note 3.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015 des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 74 329 mDT.

Ainsi, et pour l'exercice clôt le 31/12/2015, le solde des provisions additionnelles s'élève à 616 108mDT.

Note 3.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2015 à 55 .753 mille dinars.

Elle se détaille comme suit :

En dinars

ACTIVITE	CLASSES 0&1 DEC2015	TX MIG MOYEN 2010/2014	FACTEUR SCALAIRE 2014/2015	TX DE PROV CORRIGE	PROV COLLECTIVE DEC2015
AGRICULTURE	44 880 642	9.16%	1.43	44.78%	2 627 714
AUTRES INDUSTRIES	8 909 174	28.20%	1.00	34.96%	878 341
AUTRES SERVICES	664 793 734	2.14%	1.00	30.87%	4 387 948
BATIMENT & T.P	363 345 262	2.48%	3.75	22.02%	7 450 347
COMMERCES	617 676 466	3.17%	1.00	32.60%	6 381 876
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 263 281 511	3.83%	1.00	26.24%	12 684 959
PROMOTION IMMOBILIERE	202 072 609	3.93%	1.00	7.31%	580 768
TOURISME	341 010 143	19.54%	1.11	11.44%	8 471 471
AUTRES	127 337 808	2.81%	1.00	40.43%	2 259 181
CONSOMMATION	1 082 101 946	0.72%	1.54	51.53%	6 221 296
HABITAT	276 405 904	1.86%	1.61	46.18%	3 808 827
					55 752 728

Note 3.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- Les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 39 334 mille de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

Note 3.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 814 370 mDT au 31/12/2015 contre 395 173 mDT au 31/12/2014
Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

En milliers de dinars

<i>Libellé</i>	31/12/2015	31/12/2014
<i>TITRES DE TRANSACTION</i>		
Bons de trésor à court terme	104 474	118 023
Intérêts perçus d'avance	- 1 169	- 2 884
<i>TITRES DE PLACEMENTS</i>		
Bons de trésor assimilables	690 428	274 462
Créances rattachées	20 637	5 572
<i>Total</i>	814 370	395 173

Note 3.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 312 560mDT au 31/12/2014 à 299 204 mDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Titres d'investissement	96 205	94 506
- Fonds gérés SICAR	80 153	87 344
- Fonds commun de Placement	22 740	22 640
- Titres de participation	100 689	88 636
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	85 841	88 783
- Parts dans les entreprises liées	123 709	123 559
- Sociétés en liquidation	547	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	2 868	2 766
<i>Valeur Brute</i>	533 409	529 473
Provisions	234 205	216 913
<i>Valeur Nette</i>	299 204	312 560

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 31/12/2014	Sous-cription	Cession /rembours ement /restitution	Résultats capitalisés	Reclas- sement (+)	Reclas- sement (-)	Solde au 31/12/2015
Titres d'investissement	94 506	5 156	3 457	0	0	0	96 205
Fonds gérés Sicar	87 344		9 631	2 440	0		80 153
Fonds commun de placement	22 640	100					22 740
Titres de participation	88 636	9 380	119		3 700	908	100 689

Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783				758	3 700	85 841
Parts dans les entreprises liées	123 559	1	0	0	150	0	123 710
Société en liquidation	582		35				547
Participation en rétrocession	20 657	0	0	0	0	0	20 657
Total	526 707	14 637	13 242	2 440	4 608	4 608	530 542

La ventilation des titres au 31/12/2015 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	total
Portefeuille titres investissement	111 031	419 511	530 542

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	En milliers de dinars	
			Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	0
STB SICAR	55,8%	10 905	0	10 905
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3	2 488	2 488	
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50	2 000	816	1 184

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 80 153 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 50 073 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2015
FG STB 1	8 000	1 970	157	-1 112	4 761
FG STB 2	8 000	4 083	248	1 625	5 294
FG STB 3	5 000	1 610	467	1 307	4 230
FG STB 4	6 500	1 722	286	1 569	6 061
FG STB 5	6 824	2 158	475	2 062	6 253
FG STB 6	2 707	724	361	497	2 119
FG STB 7	800		140	146	805
FG STB 8	6 752		3 821	3 089	6 020
FG STB 9	4 800		519	521	4 802
FG STB 10	8 748		186	825	9 387
FG STB 11	6 000			1 091	7 091
FG STB 12	9 898			1 561	11 459
FG STB 13	10 000		10 000	0	0
FG ID 1	2 000	1 630		894	1 264
FG ID 2	2 000	957		235	1 278
FG ID 3	5 436	2 834	5	1 260	3 857
FG ID 4	360	28		35	367
FG ID 5	1 133		173	326	1 286
FG ID 6	4 000		1023	842	3 819
Total	98 958	17 716	17 862	16 773	80 153

Au 31 Décembre 2015, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En milliers de dinars

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 216	2 094	118
Fonds gérés STB 2 (2000)	4 875	299	300
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 483	1 000	329
Fonds gérés STB 4 (2002)	6 297		489
Fonds gérés STB 5 (2003)	5 352	231	924
Fonds gérés STB 6 (2005)	2 061	79	701
Fonds gérés STB 7 (2006)	225	390	172
Fonds gérés STB 8 (2007)	3 620	382	1 357
Fonds gérés STB 9 (2008)	4 107		611
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 556		837
Fonds gérés STB 11 (2009)	5 386	83	1 036
Fonds gérés STB 12 (2009)	6 424	1 526	1 692

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		33
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		21
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	66
FG 4 ID SICAR (2005)	358		11
FG 5 ID SICAR (2006)	951		313
FG 6 ID SICAR (2007)	3 003		884

Note 3.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 88 049 mDT au 31/12/2015. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition/ Cession 2015	Valeur Brute au 31/12/2015	Amort. Au 31/12/2014	Dotation/ Régul. 2015	Sortie Amort actif 2015	Amort au 31/12/2015	Valeur Nette au 31/12/2015
Immobilisations Incorporelles	13 158	975	14 133	11 136	1 339	0	12 475	1 658
Logiciel informatique	13 101	975	14 076	11 136	1 339		12 475	1 601
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Immobilisations Corporelles	194 958	9 433	204 391	112 896	5 114	0	118 000	86 391
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	71 761	3 295	75 056	28 179	1 827		30 006	45 050
Mobilier de bureaux	5 210	484	5 694	4 883	158		5 041	653
Matériel de transport	1 161	0	1 161	865	56	0	921	240
Matériel informatique	31 754	606	32 360	31 544	662	0	32 206	154
Matériel de communication	2 921	64	2 985	1 801	126		1 927	1 058
Matériel de bureaux	15 548	494	16 042	14 839	378		15 217	825
Matériel de sécurité	2 798	128	2 926	2 214	106		2 320	606
Matériel de climatisation	4 937	252	5 189	4 107	214		4 318	871
Agencements, amé. et instal.	33 811	2 199	36 010	22 347	1 440		23 787	12 223
Mob- bureau hors expl	32	0	32	29	0		29	3
Mat-outil hors exploit	324	6	330	294	8		302	28
Immeubles hors exploit	6 860	1 560	8 420	1 787	139		1 926	6 494
Constructions en cours	67	345	412	0			0	412
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	208 116	10 408	218 524	124 032	6 453	0	130 475	88 049

La Banque n'a pas procédé en 2015 à l'inventaire physique des ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 3.7 – Autres actifs

Au 31/12/2015, les autres postes d'actif totalisent 685 941 mDT contre 604 452 mDT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Prêts au personnel	138 621	124 750
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147
- État, impôt et taxes	29 258	28 705
- Stock divers	1 916	2 000
- Différence de change à la charge de l'état	9 144	10 031
- Écart de conversion	21 893	4 984
- Siège, succursales et agences (1)	39 954	33 296
- Comptes de régularisation actif	311 887	250 830
- Valeurs présentées à la compensation	36 908	42 517
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	1 291	11 037
- Charges payées d'avance	727	469
- Produits à recevoir	3 100	10 210
- Créances cédées	2 136	2 136
- Différence PF encaissement exigible après encaissement (2)	573	0
- Autres	85 279	80 233
TOTAL	685 941	604 452

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 8 051 mDT. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2015, de 50% pour les suspens du premier semestre 2015 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2015.

(2) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 573 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En milliers de dinars	
Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	144 979
Valeurs exigibles après encaissement	-144 406
Total	573

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

En milliers de dinars

Libellé	provision 31/12/2014	reprises 2015	dotation 2015	provision au 31/12/2015
- Prêts au personnel	1 731	0	0	1 731
- État, impôt et taxes	920	90	0	830
- Stock divers	29	0	0	29
- Écart de conversion	6 861	0	780	7 641
- Siège, succursales et agences (1)	6 371	0	1 693	8 064
- Comptes de régularisation actif	7 482	91	362	7 753
- Valeurs présentées à la compensation	41	30	0	11
- Effets financiers en recette	111	0	0	111
- Débits à régulariser	785	0	64	849
- Charges payées d'avance	134	0	0	134
- Produits à recevoir	0	0	0	
- Créances cédées	2 137	0	0	2 137
- Différence PF encaissement exigible après encaissement (2)	442	0	0	442
Autres	25 728	4 342	183	21 569
TOTAL	52 772	4 553	3 082	51 301

Note 3.8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2015 ce poste totalise 87 624 mDT contre 234 521 mDT au 31/12/2014. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>18 230</i>	<i>25 212</i>
- Banques de dépôts	1	1
- Banques non résidentes	18 229	25 211
<i>Emprunts interbancaires :</i>	<i>69 394</i>	<i>209 309</i>
<i>Total</i>	<i>87 624</i>	<i>234 521</i>

En milliers de dinars

Description	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue des établissements financiers	17 530	25 212
Banques de dépôts	1	1
Banques non résidentes	17 529	25 211
Emprunts auprès des établissements financiers	68 700	208 326
Emprunts en dinars	68 700	137 600
Emprunts en devises	0	70 726
Dettes rattachées	1 394	984
Total	87 624	234 521

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVIS ES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COU RS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	9 828	1 805	3 737	4 295	13 565	6 100	1.452	19 697	8 858
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	13 552	4 008	1 208	1 000	14 760	5 008	2.021	29 830	10 121
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	202 202	92 783	126 387	279 167	328 589	371 950	2.032	667 693	755 803
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	1 652	0	0	0	1 652	0	0.294	486	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	638	0	550 000	551 984	550 638	551 984	0.203	111 779	112 053
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	400	0	0	0	400	0	0.549	220	0
									717 220	774 781
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	37 687	2 279	2 829	9 154	40 516	11 433	1.452	58 829	16 601
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	8 989	5 976	1 510	4	10 499	5 980	2.021	21 218	12 086
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	470 827	234 488	181 761	168 443	652 588	402 931	2.032	1 326 059	818 755
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	705	0	0	200	705	200	0.549	387	110
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	4 995	0	0	0	4 995	0	0.294	1 469	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	884	0	0	7 604	884	7 604	0.203	179	1 544
									1 406 107	847 442
SUP A 12 MOIS	CAD	573 454	328 776	1 068 250	1 451 391	1 641 704	1 780 167	1.452	2 383 754	2 584 802
SUP A 12 MOIS	CHF	87 343	191 650	585 197	458 741	672 539	650 392	2.021	1 359 202	1 314 442
						91 576				
SUP A 12 MOIS	USD	43 046 866	53 135 976	48 529 189	57 942 823	055	111 078 799	2.032	186 082 544	225 712 120
SUP A 12 MOIS	AED	228	434	5	48 245	233	48 679	0.549	128	26 725
SUP A 12 MOIS	DKK	7 242	9 107	13 552	895	20 794	10 002	0.294	6 113	2 941
SUP A 12 MOIS	MAD	229 431	144 398	4 802	307 134	234 233	451 532	0.203	47 549	91 661
									189 825 500	229 611 364

(1) Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées)

(1.1) selon la durée résiduelle au 31/12/2015

Description	≤3 mois	[mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	17 530	0	0	0	17 530
Banques de dépôts	1	0	0	0	1
Banques non résidentes	17 529	0	0	0	17 529
Emprunts auprès des établissements financiers	68 700	0	0	0	68 700
Emprunts en dinars	68 700	0	0	0	68 700
Emprunts en devises	0	0	0	0	0
Total	86 230	0	0	0	86 230

(1.2) selon la nature de la relation au 31/12/2015

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	autres	total
Comptes à vue des établissements financiers	0	0	17 530	17 530
Banques de dépôts	0	0	1	1
Banques non résidentes	0	0	17 529	17 529
Emprunts auprès des établissements financiers	0	0	68 700	68 700
Emprunts en dinars	0	0	68 700	68 700
Emprunts en devises	0	0	0	0
Total	0	0	0	86 230

(3) selon la matérialisation ou non des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	Matérialisés par des titres	Non matérialisés par des titres	Total
Emprunts auprès des établissements financiers	0	68 700	68 700

Note 3.9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 285 081 mDT au 31/12/2015 contre 5 331 978 mDT au 31/12/2014. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 329 617	1 393 204
Dépôts épargne	2 191 282	2 115 958
Compte à terme	528 267	508 343
Comptes en dinars convertibles	75 484	77 875
Comptes en devises	387 625	285 282
Placements en devises	154 226	232 399
Bons de caisse	347 028	326 652
Autres sommes dues à la clientèle	130 449	182 760
Dettes rattachées	-4 897	-1 252
Certificats de dépôts	146 000	210 757
Total	5 285 081	5 331 978

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 444 035mDT au 31/12/2015 contre 490 968 mDT au 31/12/2014 et se réparti comme suit:

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires & privés	240 344	274 066
Ressources spéciales	189 898	201 098
Dettes rattachées	13 793	15 804
Total	444 035	490 968

(a) Emprunts obligataires & privés

(1) Ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2015

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	21 231	64 691	97 144	57 278	240 344

(2) Ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme

Description	Solde 31/12/2014	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2015
Emprunt long terme	195 466	0	24 922	0	170 544
Emprunt court terme	78 600	0	8 800	0	69 800
Total	274 066	0	33 722	0	240 344

(b) Ressources spéciales

(1) Ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle au 31/12/2015

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
ressources spéciales	4 068	8 324	121 418	56 088	189 898

(2) Ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme

Description	Solde 31/12/2014	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2015
Ressources long terme	182 733	6 018	17 557	-10 614	160 580
Ressources court terme	18 704	0	0	10 614	29 318
Total ressources	201 437	6 018	17 557	0	189 898

Note 3.11 – Autres passifs

Ce poste totalise 868 424 mDT au 31/12/2015 contre 791 969 mDT au 31/12/2014 :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour passifs et charges (1)	166 121	168 564
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	20 429	21 063
Effets financiers non échus (3)	251 531	206 462
Agios réservés pris en charge par l'État	7 570	8 411
Charges à payer	40 689	32 524
Créditeurs divers	2 414	2 385
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	5 452	62
Comptes de régularisation-Passif	114 068	96 499
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	236 545	226 138
Autres crédits	361	348

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Crédits à régulariser	3 609	908
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 720	13 719
Différence PF encaissement exigible après encaissement	0	8 971
Total	868 424	791 969

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2015 s'élèvent à 166 121 mDT contre 168 564 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2014	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2015
Prov sur E/S	36 643	-1 486	2 811	- 1 010	36 958
Prov pour départ à la retraite	26 464				26 464
Prov pour risques divers	105 457	-5 866	3 108		102 699
Total	168 564	-7 352	5 919	-1 010	166 121

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

En milliers de dinars

Rubrique	31/12/2015	31/12/2014
TVA	1 492	1 799
Retenues à la source	9 566	9 798
Fonds de péréquation de change	6 991	6 795
Autres	2 380	2 671
Total	20 429	21 063

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

En milliers de dinars

Rubrique	31/12/2015	31/12/2014
Effets financiers moyen terme non échus	76 863	72 466
Effets financiers court terme non échus	146 368	103 773
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	27 754	29 676
Effets financiers non échus reçus de la compensation	546	547
Total	251 531	206 462

Note 3.12 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Description	Capital	Dotation de l'état	primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régimes spécial	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves Pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres (1)	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	Totaux
Solde au 31/12/ 2014 avant affectation	124 300	117 000	38 251	12 430	49 479	196 906	9 974	7 724	45 028	-2 859	37 324	-108 773	-640 110	21 107	-92 220
Affectation résultat 2014												21 107		-21 107	0
imputation sur le capital	652 575														652 575
autres imputations			104 412					473		-2 619					102 266
Résultat au 31/12/2015														33 042	33 042
solde au 31/12/2015	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	8 197	45 028	-5 478	37 324	-87 666	-640 110	33 042	695 664

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

Note 3.12.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

En milliers de dinars

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P . G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX –BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169

EMP BAD								
7EME LIGNE	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
BDET								
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941

Note 3.13 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2015 des éléments suivants :

Libellé	En milliers de dinars	
	31/12/2015	31/12/2014
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	557 202	527 309
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	358 646	324 769
<i>Total cautions, avals et autres garanties données</i>	915 848	852 078
Crédits documentaires et acceptations import	176 111	245 325
Crédits documentaires et acceptations export	49 837	26 274
<i>Total crédits documentaires</i>	225 948	271 599
<i>Total passifs éventuels</i>	1 141 796	1 123 678

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Note 3.14 – Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements de financement donnés » se compose au 31 Décembre 2015 des engagements de financement pour un montant de 79 614 mDT contre 149 193 mDT au 31 Décembre 2014.

Libellé	En milliers de dinars	
	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement	76 531	145 735
Engagements sur titres	3 083	3 458
<i>Total</i>	79 614	149 193

Note 3.15 – Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2015 à 1 259 963 mDT contre 1 308 729 mDT au 31 Décembre 2014 :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	409 731	377 876
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	10 359	13 100
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	548 587	635 311
Garanties reçues de la clientèle	291 286	282 442
Total	1 259 963	1 308 729

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

Note 3.16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 382 720 mDT contre 394 529 mDT au 31 Décembre 2014 et s'analysent comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	16 552	13 241
Intérêts sur créances sur la clientèle	351 816	367 290
Revenus assimilés	14 352	13 998
Total	382 720	394 529

Note 3.17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2015 à 55 694 mDT contre 60 246 mDT au 31 Décembre 2014 et s'analyse comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Chèques, effets, virements et tenue de compte	24 527	24 230
Opérations sur titres	478	1 109
Opérations de change	7 987	8 802
Opérations de commerce extérieur	1 634	1 409
Coffre-fort	33	34
Études	5 790	8 632
Autres	15 245	16 030
Total	55 694	60 246

Note 3.18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à 50 179 mDT contre 31 576 mDT au 31 Décembre 2014 et s'analyse comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Gains nets sur titres de transaction	9 968	4 368
Gains nets sur titres de placement	22 715	10 828
Gains nets sur opérations de change	17 496	16 380
Total	50 179	31 576

Les gains nets sur titres de transaction sont répartis comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Plus-value de cession de titres	320	215
Plus-value de réévaluation des titres	4 278	688
Moins-value de cession de titres	-27	-32
Moins-value de réévaluation des titres	-1 522	-1 520
Intérêts sur BTC	6 918	5 017
Total	9 968	4 368

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et revenus assimilés	22 715	10 828
Dividendes et revenus assimilés	0	0
Total	22 715	10 828

Note 3.19 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 15 544 mDT contre 13 346 mDT au 31 Décembre 2014 et s'analysent comme suit :

En milliers de dinars		
Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	5 900	3 939
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	9 644	9 407
Total	15 544	13 346

Au 31/12/2015, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	En milliers de dinars				
	Entreprises liées	Entreprises associées	Participations	Autres	Total
Dividendes	1 094	2 715	4 774	0	8 583
Jetons de présence	78	32	99	21	230
Revenus Sicar	831	0	0	0	831
Total	2 003	2 747	4 873	21	9 644

Note 3.20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 230 566 DT contre 232 377 mDT au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	En milliers de dinars	
	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires	34 395	41 901
Opérations avec la clientèle	171 771	163 568
Emprunts et ressources spéciales	24 033	26 884
Autres intérêts et charges	367	24
Total	230 566	232 377

Note 3.21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	En milliers de dinars	
	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-55 859	-52 573
Dotations aux provisions additionnelles	-85 176	-62 882
Dotations aux provisions collectives	0	- 1 825
Créances passées par pertes	-1 677	-4 143
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	42 746	38 793
Reprises sur provisions additionnelles	10 847	7 837
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	543	1 849
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 108	-4 694
Reprises sur provisions pour risques et charges	5 865	729
Total	-85 819	-76 909

Note 3.22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2015, le solde de ce poste se détaille comme suit :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-14 663	-16 691
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-5 698	-3 296
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	1 565	3975
Pertes sur fonds SICAR	0	0
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 211	1 585
Reprises sur provisions pour fonds gérés	859	1 043
Total	-15 726	-13 384

Note 3.23 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2015 un total de 106 673 mDT contre 107 998 mDT au 31 Décembre 2014, détaillés comme suit :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du personnel	81 828	83 649
Charges sociales	22 900	22 319
Autres charges liées au personnel	1 945	2 030
Total	106 673	107 998

Note 3.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2015 un total de 24 992 mDT contre 27 160 mDT au 31 Décembre 2014, détaillées comme suit :

En milliers de dinars

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Loyer	2 986	2 514
Entretiens et réparations confiés à des tiers	3 474	2 992
Travaux et façons exécutés par des tiers	4 335	3 107
Primes d'assurance	417	293
Autres	1 925	1 964
Impôts et taxes	1 445	1 733
Fournitures faites à l'entreprise	1 756	1 887
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 839	2 187
Transport et déplacement	295	256
Frais divers de gestion	6 520	10 227
Total	24 992	27 160

Notes 3.25 : Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 31/12/2015 à -1 872 mD contre 1 205 mD au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Description	En milliers de dinars	
	31/12/2015	31/12/2014
Correction de valeurs	-1 872	1 205
Plus-value de cession	0	0
Moins-value de cession	0	0
Total	-1 872	1 205

Note 3.26 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 025 mDT contre 16 062 mDT en 2014, soit une baisse de 15 037 mDT qui s'explique comme suit:

Libellé	En milliers de dinars	
	2 015	2 014
Base imposable avant déduction des provisions	174 374	163 230
Provisions déductibles	141 933	117 339
Résultat fiscal	32 441	45 891
Impôt sur les sociétés(*)	1 025	16 062

(*) Pour l'exercice 2015 l'impôt sur les sociétés correspond au minimum d'impôt.

Notes 3.27 : Notes sur l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 171 885 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 261 748 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 152 860 mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 43 252 mDT.
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 414 250 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 105 786 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 30 951 mDT.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2015, un flux net positif de 6 934 md compte tenu essentiellement de l'encaissement des intérêts et dividendes sur portefeuille investissement pour un montant cumulé de 15 637 md , et d'autre part de l'acquisition d'immobilisations pour 10 407 md.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 711 101 md provenant de l'émission d'action suite à l'augmentation de capital pour 756 987 md, de l'émission/remboursements d'emprunts et ressources spéciales pour un flux net négatif de 45 886 md.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2015, un solde de 156 983 mDT contre -389 167 mDT au 31 Décembre 2014, détaillées comme suit :

Libellé	En milliers de dinars	
	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, CCP et reprise de liquidité	42 895	49 593
BCT (*)	-126 166	-439 206
Banques et organismes spécialisés	72 185	-7 232
Prêts emprunts sur le marché monétaire	64 768	-107 461
Titres de transactions	103 305	115 139
<i>Total</i>	156 983	-389 167

(*) les montants inscrits dans la rubrique BCT correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de la banque envers la BCT.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2015, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 7 693 605 KDT, des capitaux propres positifs de 695 663 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 33 042 KDT arrêté compte tenu d'une dotation aux provisions additionnelles non constatée d'un montant de 41 651 KDT, en application de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015, prévoyant des mesures exceptionnelles au profit des entreprises touristiques.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité, pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentations justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " sont inférieurs au solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 14 709 KDT. Cet écart négatif devrait être justifié par les structures de la Banque.

4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2015, fait apparaître des engagements donnés et reçus pour des valeurs respectives de 1 221 409 KDT, et de 1 259 963 KDT. Il est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus par la Banque.

4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT n°23, relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

4-5. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « *Correspondants locaux* » et le compte « *BCT compte BDET/BNDT* » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.
(Se référer aux notes 3.1, 3.2 & 3.8 des états financiers.)

Par ailleurs, les rubriques « *Autres actifs* » et « *Autres passifs* » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 327 KDT et d'autre part, des

suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens entamés par la Banque au cours de l'année 2014, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. Il en découle que l'impact, des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2015, une valeur comptable de 39 334 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 29 421 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 9 913 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « Réserves pour fonds social » s'élève au 31 décembre 2015, à 8 197 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à la même date à : 20 150 KDT, soit une différence de 11 953 KDT. Des travaux de justification et d'apurement de cette différence ont été entamés par les structures de la Banque au cours du mois de juin 2016, dont les résultats ne nous ont pas été communiqués jusqu'à la date de ce rapport.

- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2015.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2015, à 88 049 KDT.

- 4-9. Contrairement aux prescriptions de la norme comptable générale, et plus précisément aux dispositions relatives à la présentation des éléments des états financiers et la divulgation d'une information détaillée, les notes aux états financiers ci-joint annexés ne comportent pas d'une part, les informations détaillant et analysant les rubriques du bilan, de l'état de résultat, de l'état des engagements hors bilan et de l'état de flux de trésorerie ainsi que des informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Ils ne fournissent pas d'autre part, toutes les informations prévues par les normes comptables sectorielles.

Il y a lieu de signaler que certaines de ces informations manquantes dépendent des limites inhérentes au système d'information de la banque.

5. Opinion sur les comptes avec réserves

A notre avis et sous réserves de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.9, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous vous rappelons que :

- 6-1. Les états financiers audités pour l'exercice 2014 de la Banque Franco-Tunisienne (BFT), détenue par la STB à concurrence de 78,18%, mentionnent une incertitude significative quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, à recouvrer ses actifs et à payer ses dettes dans le cours normal de son activité.

La STB, actionnaire de référence de la BFT, pourrait être invitée, en vertu de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à lui apporter le soutien nécessaire pour rétablir son équilibre financier.

- 6-2. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

7. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 7-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2015.

- 7-2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.

- 7-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 juillet 2016

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P / GEM
Ali BEN MOHAMED

GEM
Généraliste d'Expertise
et de Management
Rue Abderrahman Azzam
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI



ABC – FINACO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles, réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'année 2015 autres que la rémunération des dirigeants

1-1. La Banque a conclu avec la société STB-Finance les conventions suivantes :

- Une convention de délégation de la gestion des lignes de l'emprunt obligataire national 2014.

En vertu de cette convention la STB délègue à la société STB Finance la gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014, souscrites par elle-même et par ses clients.

La société STB Finance rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014.

Les commissions encaissées par la STB au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à 4 899 dinars hors taxes.

- Une convention de gestion de l'opération de l'augmentation de capital de la Société Tunisienne de Banque en vertu de laquelle, la STB confie à la STB Finance, qui l'accepte, la mission d'accomplir les démarches et les formalités requises et de réunir toutes les conditions légales et réglementaires pour procéder au lancement et la réalisation de son augmentation de capital.

Au titre de cette mission, la STB Finance a perçu une commission forfaitaire de 40 000 dinars, hors taxes, et une commission de placement d'un montant de 23 458 dinars hors taxes.

- Une convention de gestion de l'actionnariat au titre de laquelle la STB confie à la STB Finance de procéder pour le compte de l'émetteur aux opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires, et la tenue des assemblées et opérations rattachées.

En rémunération de ces services, la STB Finance percevra un montant forfaitaire annuel de 40.000 dinars hors taxes.

- Une convention de gestion pour le compte de la STB de toutes les lignes de portefeuilles titres actions et droits y afférents et obligations en dépôt sur ses comptes et s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients.

La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque.

La STB règlera à la STB Finance une commission de 0.2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties.

Le transfert effectif de la base de données "TITRES" de la STB à la STB Finance n'a pas eu lieu jusqu'à la date du présent rapport.

2. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents, autres que la rémunération des dirigeants, et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2015

2.1 Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117 000 KDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque ;

2.2 En vertu de la convention singée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la Banque a accordé à sa filiale, la Banque Franco-Tunisienne un emprunt interbancaire de 70 000 KDT pour une période de trois mois renouvelable, avec un taux d'intérêt de 5,25% ;

2.3 La Banque a conclu des conventions de comptes courants associés avec les filiales suivantes du Groupe :

Société du groupe	Encours au 31/12/2015	Taux de rémunération	En KDT
			Intérêts 2015
Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "STRC"	60 500	TMM+0.5%	3 425
L'Immobilière de l'Avenue	24700	TMM+2%	-
ACTIVhôtels	12 800	TMM+2%	-
SMT Maison Blanche	1 623	Non rémunéré	-
Total	99 623		3 425

2.4 La Banque a signé avec sa filiale "STB-SICAR" plusieurs conventions de gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente au 31 décembre 2015, comme suit :

<i>En KDT</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2015
FG STB 1	22/03/1999	8 000	4 761
FG STB 2	23/02/2001	8 000	5 294
FG STB 3	05/05/2001	5 000	4 230
FG STB 4	23/02/2002	6 500	6 061
FG STB 5	31/10/2003	6 824	6 253
FG STB 6	13/09/2004	2 707	2 119
FG STB 7	28/11/2006	800	805
FG STB 8	28/03/2008	6 752	6 020
FG STB 9	23/03/2009	4 800	4 802
FG STB 10	23/03/2009	8 748	9 387
FG STB 11	12/01/2010	6 000	7 091
FG STB 12	12/01/2010	9 898	11 459
FG ID 1	28/12/2002	2 000	1 264
FG ID 2	28/12/2002	2 000	1 278
FG ID 3	22/09/2003	5 436	3 857
FG ID 4	15/06/2005	360	367
FG ID 5	30/09/2006	1 133	1 286
FG ID 6	29/03/2008	4 000	3 819
Total		88 958	80 153

Les conditions de rémunération au titre de la gestion des fonds gérés à capital risque se résument comme suit :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous les autres frais et commissions ;
- Une commission de performance égale à 20% des plus-values réalisées sur les cessions d'actions, de parts sociales et des dividendes servis ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placements réalisés par chaque fonds.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé une charge globale de 1 115 KDT au titre de ces différentes commissions sur fonds gérés.

2.5 Les conditions annuelles des contrats de location conclus entre la Banque et certaines de ses filiales se résument dans le tableau suivant :

En KDT

Filiale	Montant annuel du loyer (DT)	Date début de la location	Majoration annuelle en(%)	Loyer 2015 (TTC)	
STRC	1er étage	10 (TTC)	01/07/2004	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	16,696
	2ème étage	10 (TTC)	01/09/2001	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	19,092
	3ème étage	10 (TTC)	01/04/2005	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	16,095
SOFIGES	44,983 (HTVA)	01/11/2011	5%	58,521	
STB INVEST	20,988 (HTVA)	01/12/2011	5%	27,305	
STB MANAGER	19,549 (HTVA)	01/12/2011	5%	25,432	
SOFI ELAN	5,227 (HTVA)	01/12/2011	5% Tout les deux ans à partir de la 3 ^{ème} année de la location.	5,488	
Total				168,629	

2.6 L'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la Banque, totalise au 31 décembre 2015, 42763 KDT. Cet encours se détaille par administrateur dans le tableau suivant :

En KDT

Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2015
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	5 713
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 300
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 600
	E-2008/2	6,50%	10 000	6 250
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	13 330
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	4 570
	E-2012/1	6,15%	20 000	8 000
Total			75 000	42763

2.7 La Banque assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les trois SICAV suivantes : "SICAV l'Epargnant", "SICAV l'Investisseur" et "SICAV L'Avenir". En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,05% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Epargnant" calculé quotidiennement.
- 0,1% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Investisseur" calculé quotidiennement.
- 1 000 DT (Hors taxes), à verser annuellement par la SICAV L'Avenir.

2.8 Les concours bancaires accordés par la Banque à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 118 738 KDT, réparti comme suit :

	<i>En KDT</i>
	Encours au 31/12/2015
Groupe KHALFALLAH BECHIR	104 536
Groupe HAMROUNI ABDELKADER LOUATI ABDERRAZEK	11 202
STAR	12
	2 877
Sous total "Administrateurs"	118 627
Directeur Général Adjoint	97
Président Directeur Général (Monsieur Abdelwaheb Néchi)	14
Sous total "Dirigeants"	111
Total général	118 738

3. Obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants

3-1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- i. La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 mars 2013. Cette rémunération mensuelle brute se compose de :
 - Un salaire de base de 900 dinars ;
 - Une indemnité de logement de 200 dinars ;
 - Une indemnité de gestion de 350 dinars ;
 - Une indemnité de représentation de 1 580 dinars ;
 - Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de représentation de 1 120 dinars,
 - Et une indemnité complémentaire de 1 150 dinars ;

Les avantages en nature sont les suivants : un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques.

- ii. La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 26 septembre 2013. Elle se compose, d'un salaire brut annuel de 64 842 dinars (soit un salaire net annuel de 48 632 dinars), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
- iii. Le montant brut des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice 2014, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 juin 2015 à 5000 dinars, par administrateur.

3-2. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et ses membres du conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en KDT) :

(Chiffres en KDT)

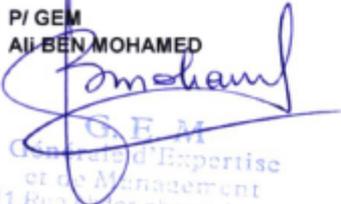
Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	131,913	-	96,267	33,503	60,000	80,235
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	20,988	-	-
Total	131,913	-	96,267	54,491	60,000	80,235

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de lois sus-indiqués.

Tunis, le 14 juillet 2016

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED



GEM
Cabinet d'Expertise
et de Management
11, Rue Abdelhakim Azam
Monplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI



Expert-Comptable Diplômé
Yahia ROUATBI
Tel: 71 23 23 23
Fax: 71 23 23 23
Email: y.rouatbi@finaco.tn
Finaco
Groupement ABC